

**Zeitschrift:** The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

**Herausgeber:** Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

**Band:** - (1964)

**Heft:** 1451

**Artikel:** Insuffisante participation féminine

**Autor:** Losey, Emile

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-691266>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INSUFFISANTE PARTICIPATION FEMININE

Par EMILE LOSEY

Nombre de femmes sont insatisfaites des institutions politiques et sociales de notre pays.

Qu'elles aient certaines raisons de l'être, nous n'en disconvenons pas. C'est ainsi, par exemple, que nous avons de la compréhension pour nos aimables compagnes lorsqu'elles se plaignent d'être considérées comme mineures sur le plan politique fédéral ou qu'elles constatent que l'application du principe "à travail de valeur égale salaire égal" est encore loin d'être effective partout.

Parfois on se plaint aussi du fait que dans les grandes administrations publiques et les importants établissements de l'économie privée, à certaines exceptions près, l'élément féminin est affecté de préférence à des travaux auxiliaires.

Des conceptions très différentes ont cours sur le rôle de la femme dans la société.

### Dans la gestion des affaires publiques

L'évolution qui avait accordé à la femme l'égalité civile, l'égalité sociale et l'égalité économique a étendu son empire dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel où lui fut octroyée l'égalité civique. Nos compagnes s'y trouvent placées, dans le secteur communal et cantonal, sur le même pied que les hommes.

Dans d'autres cantons, certains cercles poursuivent leur effort en faveur de la promotion civique des femmes.

Or, l'élément féminin pourrait faire davantage pour hâter cette dernière dans les cantons où la femme est encore politiquement mineure, cela notamment en usant largement de nouveaux droits acquis.

Il faut bien le dire: lors des récentes élections fédérales, on a enregistré avec regret un sérieux fléchissement de la participation féminine en pays genevois et vaudois. Dans les deux cantons dont il s'agit, les électrices pouvaient intervenir pour l'élection du Conseil des Etats.

Force est de constater qu'une forte proportion d'entre elles ont boudé les urnes. Les Genevoises et les Vaudoises ne montrèrent aucun zèle, ayant peut-être l'excuse d'une élection peu disputée.

Cette insuffisante participation féminine à la dernière consultation populaire de caractère électoral est exploitée dans nombre de régions par les adversaires du suffrage féminin, là où les femmes ne possèdent pas le droit de vote. C'est ainsi qu'a vu le jour récemment une "Alliance des Soleuroises contre le suffrage féminin".

### Dans la vie professionnelle

Il peut être intéressant de relever qu'en 1960, on comptait 279 000 femmes occupées dans l'industrie, 147 000 dans le commerce, la banque et les assurances, 92 000 dans l'hôtellerie, les transports et les communications, 74 000 dans le service de maison et 33 000 dans l'agriculture.

Pour obtenir une vue plus exacte, il y a lieu d'ajouter aux 147 000 femmes occupées dans le commerce, la banque et les assurances, quelques dizaines de milliers d'autres exerçant leur activité professionnelle dans les bureaux d'entreprises diverses englobées par la statistique fédérale sous d'autres chapitres généraux.

Il n'est pas douteux que l'effectif du personnel féminin exerçant une activité dite commerciale ne soit supérieur à celui du personnel masculin.

Or, la participation de nos concitoyens à la vie professionnelle laisse également à désirer. Des contingents très

importants de celles-ci sont réfractaires à l'organisation. Cette situation existe non seulement au sein de nos groupements d'employés, mais aussi dans les syndicats ouvriers.

En ce qui concerne plus spécialement les employés de commerce et de bureau, relevons que la plus importante organisation, notre S. S. E. C., compte 46 000 employés et seulement 17 000 employées. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes!

D'aucuns seront peut-être tentés d'expliquer la "carence féminine", en particulier par trois arguments.

Le premier: *de nombreuses employées se marient avant l'âge de trente ans.*

Le second: *indépendamment de leur labeur professionnel, la plupart des femmes doivent accomplir de menus travaux à leur domicile.*

Le troisième: *les salaires féminins sont plus bas que les salaires masculins* et les cotisations perçues des associations professionnelles sont lourdes.

Ces arguments ne sont certes pas sans valeur. Mais à notre sens, ils ne sauraient être déterminants.

En effet, nombre d'employées ayant convolé en justes noces continuent à travailler; d'autres fois, elles doivent reprendre leur labeur par suite de maladie, de décès de leur mari ou encore de divorce.

Le temps est révolu où les associations professionnelles, telle la nôtre, convoquaient mensuellement leurs membres; on se contente aujourd'hui de tenir une ou deux réunions par trimestre. Il n'y a donc pas de mise à contribution excessive.

Le temps n'est plus où le jeune personnel féminin touchait assez fréquemment ce que l'on appelait avec raison des "salaires de famine". Les organes directeurs de la S. S. E. C. et ceux de ses sections ont lutté pendant des décennies pour les éliminer. Aujourd'hui, dans l'immense majorité des cas, la cotisation perçue ne constitue pas une charge trop lourde.

Il est superflu de rappeler que l'appartenance à notre société et à ses institutions procure des avantages multiples et certains.

### Dès lors ...

Quelles conclusions faut-il tirer des brèves réflexions qui précèdent?

La conclusion fondamentale qui s'impose est celle-ci: pour atteindre nombre d'objectifs essentiels, pour que se manifeste de façon plus féconde, non seulement sur le plan politique, mais dans les domaines économique et social, l'effort de notre population, il est indispensable que les hommes et les femmes — dans notre profession les employés et les employées — se serrent les coudes et forgent ensemble l'avenir.

L'employée ne saurait mieux faire que d'associer son sort, dans le cadre de notre association professionnelle, à celui de son collègue masculin.

La feuille de notre éphéméride, que nous venons de détacher, contient une recommandation de circonstance fort pertinente de H.-F. Amiel. La voici:

"Partout où tu peux être utile, là tu dois être. Là où tu peux être le plus utile, c'est là que tu dois agir."

(Tiré du "Journal suisse des employés de commerce" 20.12.1963.)